



**LOISIRS
SAINT-SACREMENT**
Complice de vos loisirs!

**POLITIQUE DE VÉRIFICATION DES
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET
D'EMPÊCHEMENTS**

Politique concernant la vérification des antécédents judiciaires et d'empêchement.

1. Préambule

Le Centre des Loisirs Saint-Sacrement (ci-après Le Centre) est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans le domaine du loisir et du domaine communautaire. Il peut être confronté à des situations où ses membres, employés ou bénévoles sont mis en cause en regard de problèmes d'agressions sexuelles, de fraude ou d'actes de violence par exemple. Afin de protéger l'intérêt et l'intégrité de ses membres, employés, bénévoles et clients, le Centre met en place la présente politique de vérification des antécédents judiciaires et d'empêchement. La vérification sert également à protéger la réputation du Centre et sa capacité à poursuivre sa mission.

2. Définition

Aux fins de l'application de la présente politique, nous entendons par :

2.1. Antécédents judiciaires : Infractions criminelles ou pénales pour lesquelles une personne a été reconnue coupable, sauf si un pardon a été obtenu. De même que les accusations encore pendantes pour une infraction criminelle ou pénale ;

2.2. Empêchements : toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation encore pendante pour une infraction ou un acte criminel, de même que l'existence passée ou actuelle de tout comportement ou inconduite pouvant raisonnablement faire craindre que la personne puisse constituer un risque potentiel pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui elle œuvre ou qu'elle serait appelée à œuvrer.

2.3. Personne vulnérable : Personne qui, en raison de son âge, d'une déficience ou d'autres circonstances temporaires ou permanentes : a) est en position de dépendance par rapport à d'autres personnes ; b) soit court un risque d'abus ou d'agression plus élevé que la population en général de la part d'une personne en position d'autorité ou de confiance par rapport à elle (Loi sur le casier judiciaire, L.R.C. 1985, c. C -47, art. 6,3).

3. Application

3.1. Toute personne énumérée ci-dessous doit, avant d'être affiliée ou d'être embauchée par le Centre, accepter qu'une vérification de ses antécédents judiciaires soit effectuée suivant les modalités prévues à la présente politique :

- Tous les membres du Conseil d'administration ;

- Tous les employés, incluant les moniteurs ;

3.2. Le Centre doit :

- a) Prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses membres, employés, bénévoles et clients ;
- b) Prendre les mesures nécessaires en vue de protéger ses membres, employés, bénévoles et clients pouvant être qualifiés de personnes vulnérables des préjudices auxquels leur vulnérabilité les expose.

4. Critères de filtrage

4.1. Sont vérifiés les antécédents judiciaires liés à :

4.1.1. infractions à caractère sexuel

4.1.2. infractions liées à la violence

4.1.3. infractions de vol et de fraude

4.1.4. infractions liées aux drogues et stupéfiants

4.1.5 toutes autres infractions en lien avec les fonctions qui seront exercées par le candidat

Les antécédents judiciaires sont vérifiés par le Service de Police de la Ville de Québec (SPVQ). Le candidat doit identifier s'il a fait l'objet d'une accusation pour une infraction ou un acte criminel, ou s'il est visé par une ordonnance judiciaire.

5. Procédures de fonctionnement et fréquence des vérifications

5.1. La vérification des antécédents judiciaires se fait dès la première demande d'emploi ou de collaboration présentée au Centre.

5.2. La vérification est refaite au moins tous les deux (2) ans.

5.3. Lors de l'embauche, toute personne identifiée à la clause 3.1 s'engage à remplir le Formulaire de « *Consentement à la vérification d'empêchements. Secteur vulnérable* » joint en annexe.

5.4. Lorsqu'une personne possède des antécédents judiciaires semblables à ceux prévus à la clause 4.1, sa demande d'emploi, de collaboration ou d'affiliation est automatiquement rejetée.

5.5. Lorsqu'il s'agit d'une personne rémunérée, le Conseil d'administration du Centre, à titre d'employeur, peut, lorsqu'il apprend que la personne identifiée à 3.1 a des antécédents judiciaires, la suspendre avec solde pendant la durée de l'analyse de son dossier, et ce, jusqu'à la prise d'une décision finale par le Directeur général.

5.6. Un avis écrit doit être donné à l'employé suspendu. L'avis contiendra le motif de la suspension, sa durée et la date où il pourra faire valoir son point de vue devant la

personne désignée par le Directeur général pour étudier son dossier.

5.7. La personne désignée peut maintenir l'employé dans ses fonctions, recommander son congédiement ou lui imposer des conditions qu'il doit s'engager par écrit à respecter.

5.8. Une copie du formulaire dûment complété ainsi que du résultat de la vérification des antécédents judiciaires est versée au dossier de la personne concernée. Ce dossier est conservé sous clé dans un endroit approprié dont l'accès est limité.

5.9. Les renseignements personnels obtenus tout au long de la vérification des antécédents judiciaires ne sont utilisés qu'à la seule fin de déterminer l'affiliation d'un membre ou le maintien d'une personne dans son emploi ou au titre de bénévole. Dans toute autre circonstance, le consentement de la personne concernée est requis avant de pouvoir communiquer ces renseignements à quiconque.

5.10. Les documents relatifs à la vérification des antécédents judiciaires sont conservés au dossier de la personne concernée pour une période maximale de trois ans après la cessation de l'affiliation ou après la cessation de l'emploi ou du bénévolat. Toutes les mesures raisonnables pour en assurer la confidentialité sont prises.

5.11 Dans le cas où la personne fait partie du Conseil d'administration, un comité d'au moins 3 membres du Conseil d'administration font l'analyse de son dossier et soumet leurs recommandations aux membres du Conseil d'administration, à l'exception de la personne concernée.

6. Programme de travaux compensatoires

6.1 En vigueur depuis le 1^{er} avril 1983, le programme de travaux compensatoires est une mesure légale, substitutive à l'incarcération, qui s'adresse principalement aux personnes démunies financièrement et incapables d'acquitter leurs amendes pour une infraction à une loi ou à un règlement provincial ou municipal, au Code criminel et à toute autre loi fédérale.

6.2 Vis-à-vis du participant, le Centre agit comme employeur et assure le respect de l'entente élaborée par le conseiller du programme de travaux compensatoires. Le superviseur à l'organisme doit aviser le conseiller lorsque le participant ne respecte pas les modalités de son entente et doit informer le conseiller des difficultés nécessitant son intervention. Si nécessaire, l'organisme d'accueil peut mettre fin aux travaux du participant à cet endroit. En outre, l'organisme de référence ne peut imposer un participant à l'organisme d'accueil.

6.3 Toutes informations transmises par le conseiller au superviseur des travaux sont confidentielles. Il est important de respecter la confidentialité des informations.
Aucune enquête des antécédents judiciaires n'est préalablement effectuée lors d'un placement dans un organisme de référence.

6.4 Une sélection des tâches est effectuée pour que ces individus ne soient pas en position d'autorité auprès des personnes vulnérables.

7. Entrée en vigueur de la politique

7.1. La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration. Le 19 février 2024.

Résolution R-CA-2024-02-19_6-2

ANNEXE



Service de police

CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION D'EMPÊCHEMENTS Secteur vulnérable

Remplir le formulaire de façon électronique ou écrire en caractères d'imprimerie.
Les sections 5 et 6 doivent être signées par le candidat à l'encre bleue.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION OU DE L'EMPLOYEUR			
Nom de l'organisation ou de l'employeur		Ind. rég.	N° de téléphone
Adresse (numéro, rue, bureau, ville)		Code postal	
L'enquête sociale a été faite avant d'adresser cette demande <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Date	Année Mois Jour
Signature de la personne représentant l'organisation ou l'employeur		Date	Année Mois Jour

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Il s'agit d'un poste : <input type="checkbox"/> Rémunéré <input type="checkbox"/> Bénévole (Indemnisé pour ses dépenses) <input type="checkbox"/> Bénévole (Non indemnisé pour ses dépenses)
Spécifiez le poste ou les fonctions à exercer
Spécifiez le type de clientèle vulnérable visé

3. IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
<i>Identification du candidat à partir d'au moins deux pièces d'identité, dont une avec photo</i>			
Numéro de permis de conduire			
Identification de la pièce n° 1	Numéro	Identification de la pièce n° 2	Numéro
Nom(s) (Si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)			
Prénom(s)	Date de naissance	Année Mois Jour	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Utilisez-vous ou avez-vous utilisé un autre nom que votre nom actuel ou avez-vous changé de nom depuis votre naissance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez :			
Adresse actuelle (numéro, rue, appartement, ville)			Code postal
Ind. rég.	N° de téléphone 1	Ind. rég.	N° de téléphone 2 Adresse courriel
Adresses précédentes (cinq dernières années si différentes de l'adresse actuelle)			
1.			
2.			
3.			

4. DÉCLARATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Avez-vous déjà été déclaré coupable et faites-vous l'objet d'une accusation pour une infraction ou un acte criminel?

Non Oui

Êtes-vous visé par une ordonnance judiciaire?

Non Oui

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions précédentes, veuillez remplir la présente section.

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, utilisez une feuille blanche que vous joindrez au présent formulaire en prenant soin de l'identifier à votre nom.

Nature de l'infraction accusation/condamnation/ordonnance	Accu- sation	Condam- nation	Ordon- nance	Date	Lieu de détermination de la peine
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

5. CONSENTEMENT À UNE ENQUÊTE SOCIALE

Je, soussigné(e), consens qu'un représentant de l'organisation ou de l'employeur mène une enquête sociale avant de demander une vérification de mes empêchements au **Service de Police de la Ville de Québec (SPVQ)**. Cette enquête sociale consiste à effectuer des vérifications afin de s'assurer des bonnes mœurs et de ma réputation en utilisant l'ensemble des mesures et moyens permettant de vérifier et de valider la véracité et l'exactitude des références et des renseignements fournis.

Signature du candidat : _____

Date

Année	Mois	Jour

6. CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION D'EMPÊCHEMENTS

Je soussigné(e) certifie que les renseignements fournis sur la présente déclaration sont exacts et complets et consens à ce qu'un représentant du **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** vérifie mes empêchements c'est-à-dire, toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation encore pendante pour une infraction ou un acte criminel, de même que l'existence passée ou actuelle de tout comportement ou inconduite pouvant raisonnablement faire craindre que je puisse constituer un risque potentiel pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui j'œuvre ou que je serai appelé(e) à œuvrer. Sont également considérées comme des empêchements les infractions énumérées à l'annexe 2 de la *Loi sur le casier judiciaire* même si celles-ci ont fait l'objet d'une suspension du casier judiciaire. Je consens également à ce que le représentant du **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** fasse les vérifications à partir des bases de données qui lui sont accessibles et transmette les résultats selon la procédure suivante : s'il y a **absence d'empêchements**, le représentant du **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** transmet les résultats directement à l'organisation ou à l'employeur ; s'il y a **présence d'empêchements**, les résultats me seront communiqués directement. Je serai invité(e) à me présenter au **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** pour en prendre connaissance et pour me permettre d'être entendu(e) et, le cas échéant, de les faire modifier.

Signature du candidat : _____

Date

Année	Mois	Jour